DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEE 2019

ANNEXE n° 1 - CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019

SOMMAIRE

- PARTIE 1 : RESULTATS EXERCICE 2018
- PARTIE 2 : RESULTATS DE CLOTURE 2018
- PARTIE 3 : RESTES A REALISER IVT DEP ET REC
- PARTIE 4 : ETAT DE LA DETTE
- PARTIE 5 : ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX
- PARTIE 6 : ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019

DEBAT D ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

PARTIE 1 : RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

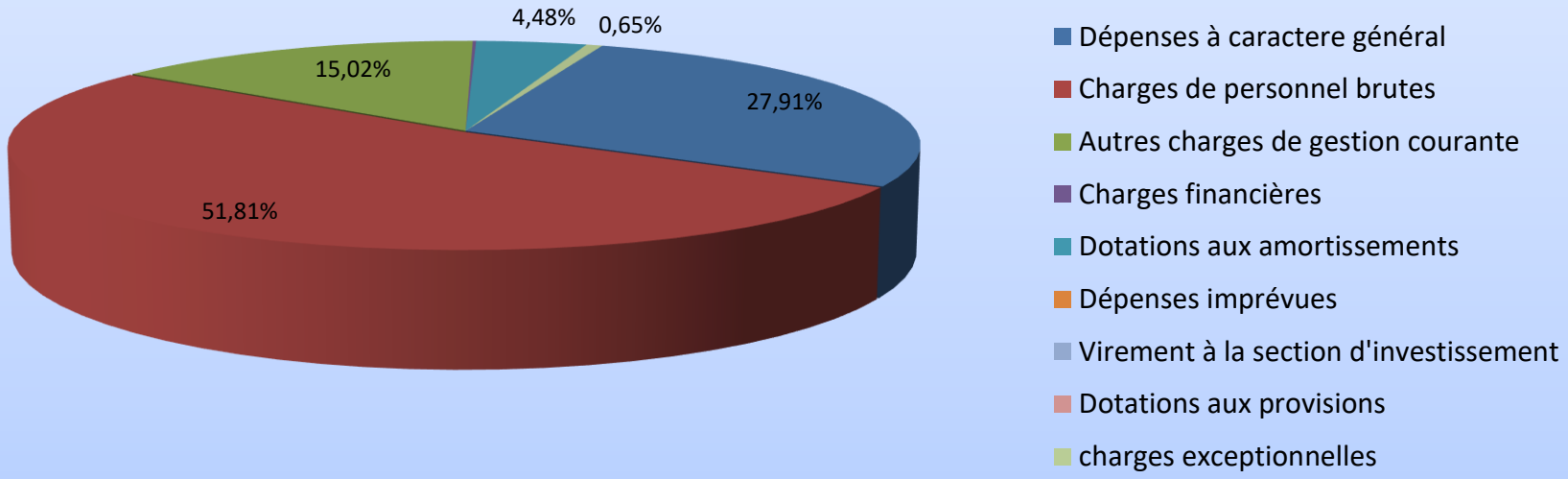

Charges de personnel nettes = charges brutes – remboursement de charges : 48.49 %

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

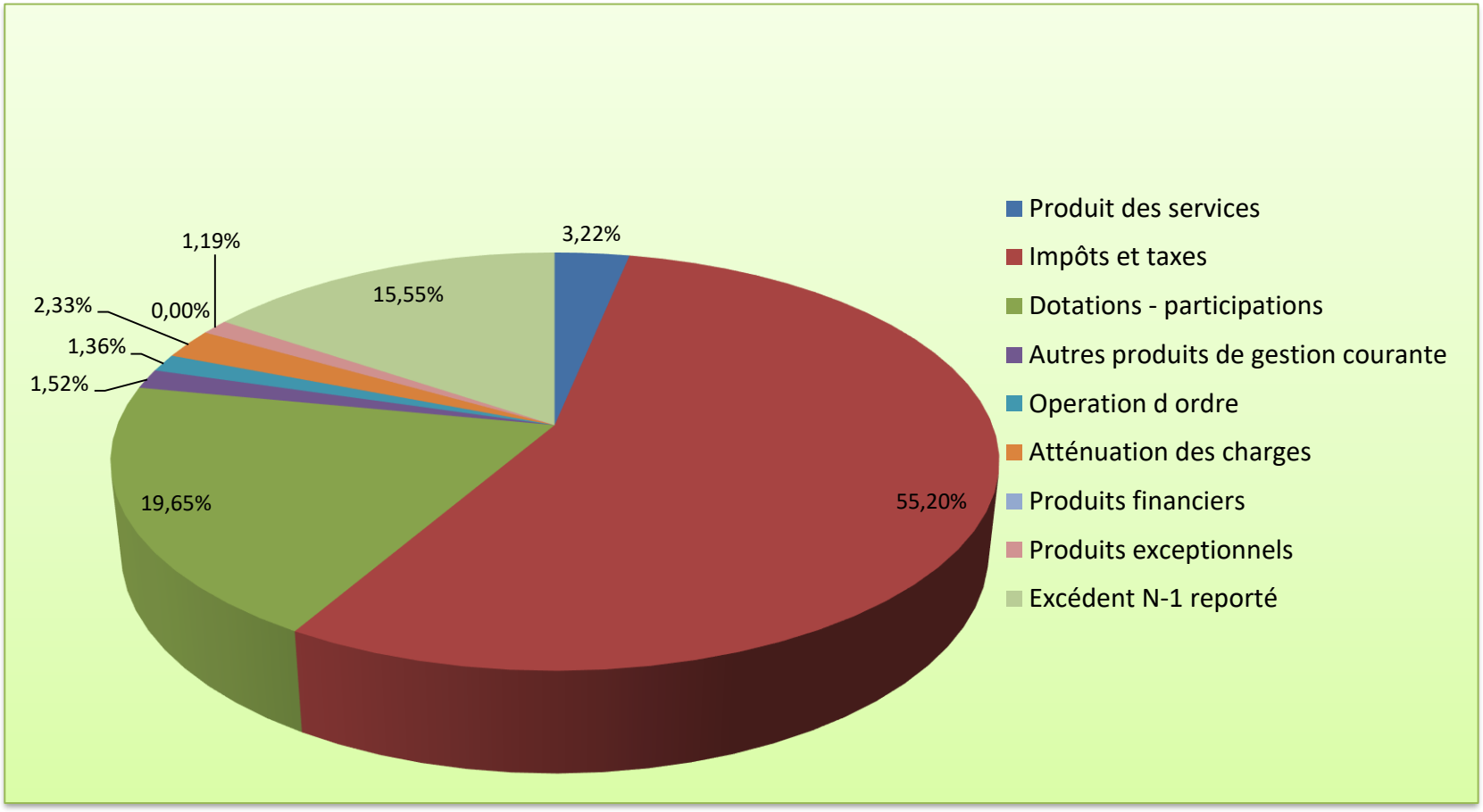

COMPARATIF FONCTIONNEMENT

2017 - 2018

DEPENSES FCT	2017	2018	variation
Dépenses à caractere général	603 953.00 €	828 584.15 €	37.19%
Charges de personnel	1 492 138.00 €	1 538 288.06 €	3.09%
Autres charges de gestion courante	488 259.00 €	445 952.92 €	-8.66%
Charges financières	14.00 €	4 072.59 €	
Dotations aux amortissements	81 795.00 €	132 906.99 €	62.49%
charges exceptionnelles	6 191.00 €	19 448.55 €	214.14 %
Total	**2 672 350.00 €**	**2 969 253.26 €**	
RECETTES FCT	**2017**	**2018**	**variation**
Produit des services	128 282.00 €	136 271.32 €	6.23%
Impôts et taxes	2 240 619.00 €	2 338 875.34 €	4.39%
Dotations - participations	621 420.00 €	832 388.54 €	33.95%
Autres produits de gestion courante	30 337.00 €	64 201.79 €	111.63%
Operation d ordre	51 543.00 €	57 658.60 €	0.00%
Atténuation des charges	59 533.00 €	98 631.18 €	65.67%
Produits financiers	186.00 €	49.68 €	-73.29%
Produits exceptionnels	5 223.00 €	50 271.00 €	
Excédent N-1 reporté	345 035.00 €	658 749.21 €	90.92%
Total	**3 482 178.00 €**	**4 237 096.66 €**	

COMPARATIF FCT DEPENSES 2017-2018

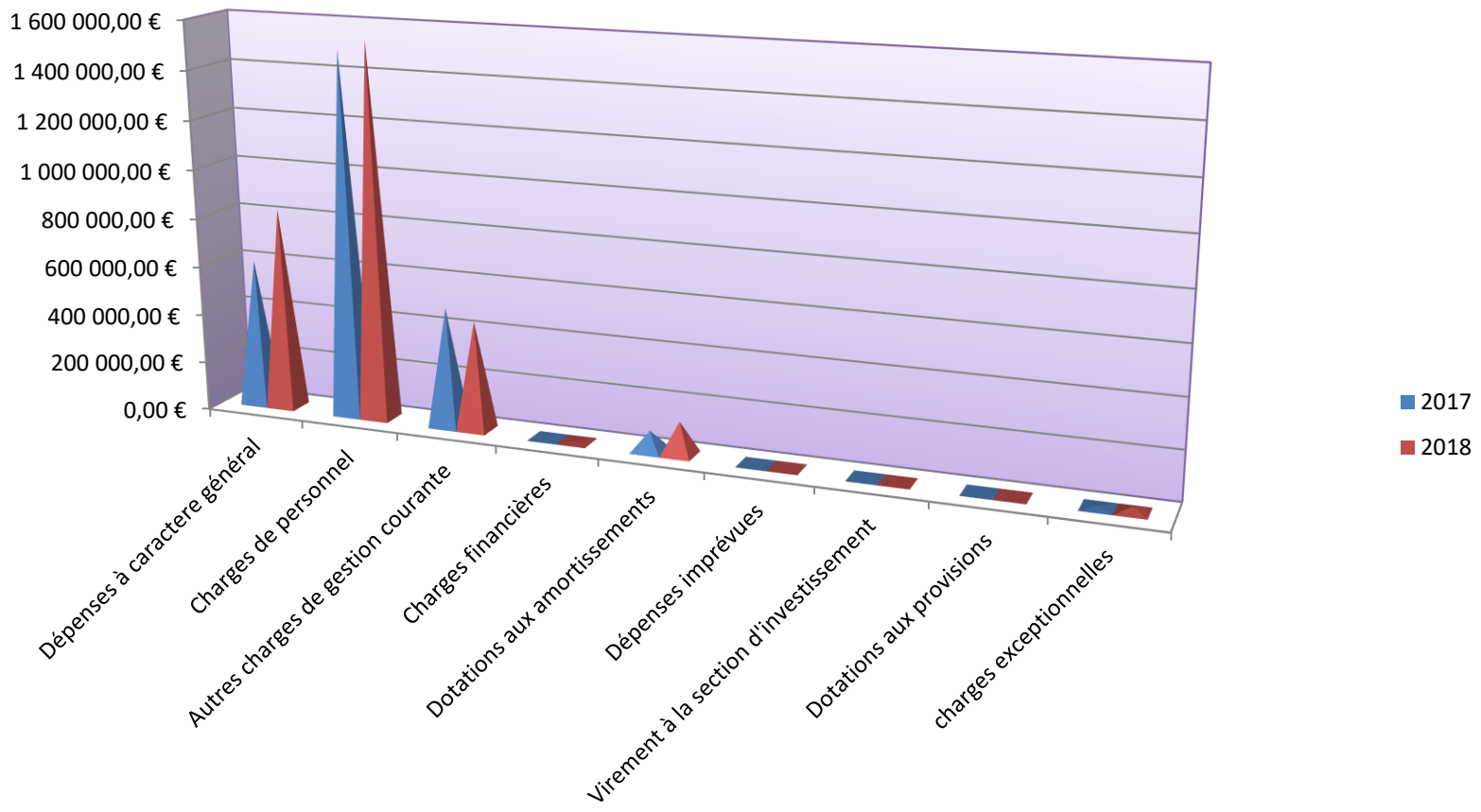

COMPARATIF FCT RECETTES 2017-2018

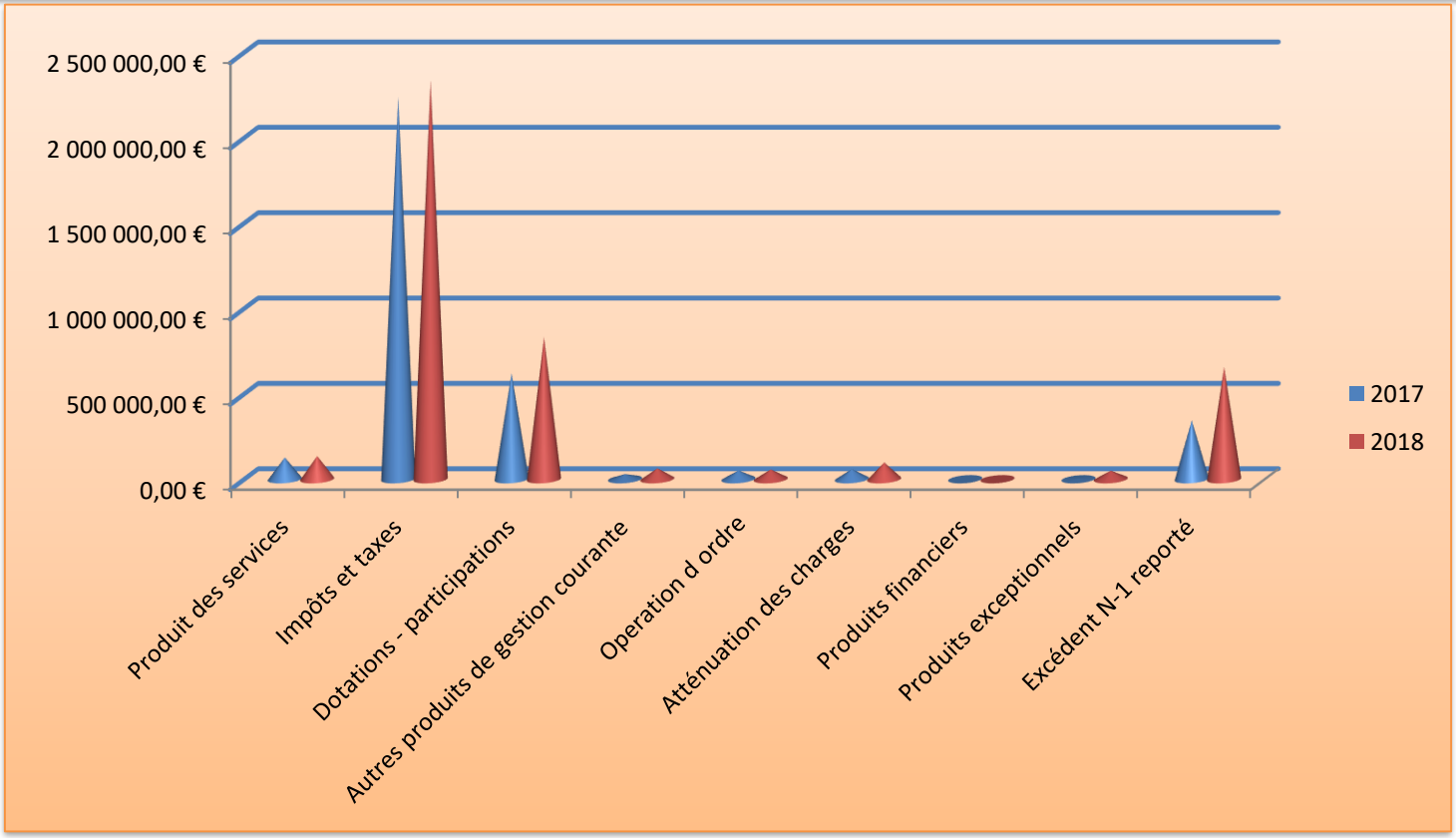

COMPARATIF INVESTISSEMENT 2017-2018

DEPENSES	2017	2018	variation
Emprunts	4 478.00 €	4 478.78 €	0.02%
Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	
Immobilisations en cours	809 692.00 €	477 635.83 €	-41.01%
subvention équipement	280 000.00 €	73 000.00 €	
Immobilisations incorporelles	18 269.00 €	47 087.60 €	157.75%
travaux en régie	51 543.00 €	57 658.60 €	
Immobilisations corporelles	1 102 864.00 €	419 222.36 €	-61.99%
Déficit reporté	0.00 €	0.00 €	
opérations patrimoniales	8 868.00 €	7 800 388.02 €	
Total	**2 275 714.00 €**	**8 879 471.19 €**	
RECETTES	**2017**	**2018**	**variation**
Dotations-Participations	231 445.00 €	332 609.94 €	43.71%
Subventions	466 673.00 €	688 650.29 €	47.57%
Emprunts	700 500.00 €	0.00 €	
Excédents de fct capitalisés (affectation)	343 170.00 €	150 953.59 €	-56.01%
Opérations patrimoniales	8 868.00 €	7 800 388.02 €	
immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	
excédent investissement reporté	742 369.00 €	299 107.41 €	-59.71%
Opérations d'ordre (Amortissements)	81 795.00 €	132 906.99 €	62.49%
Total	**2 574 820.00 €**	**9 404 616.24 €**	
-	-	**voir détail op réelles /ordre diapo suivante**	

INVESTISSEMENT 2018

La section d'investissement du budget de 2018 a fait l'objet d'une décision modificative globale importante (7.8 M€) en dépenses et en recettes en raison de la mise à jour de l'état de l'actif, menée de pair avec la Trésorerie. Ces travaux de mise à jour ont débuté en 2017, et abouti en fin d'exercice 2018. il s'agissait d'harmoniser la tenue de l'inventaire par la passation d'écritures d'ordre en dépenses et en recettes, afin d'affecter les opérations en conformité avec la nomenclature comptable M14

	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BP	4 364 900	4 364 900
DONT OP REELLES	4 289 000	3 555 821
DONT OP ORDRE	75 000	809 079
DECISIONS MODIF	7 856 270	7 856 270
DONT OP REELLES	510 090	
DONT OP ORDRE	7 346 180	7 856 270
BUDGET TOTAL	12 221 170	12 221 170
REALISATIONS	8 879 471	9 404 616

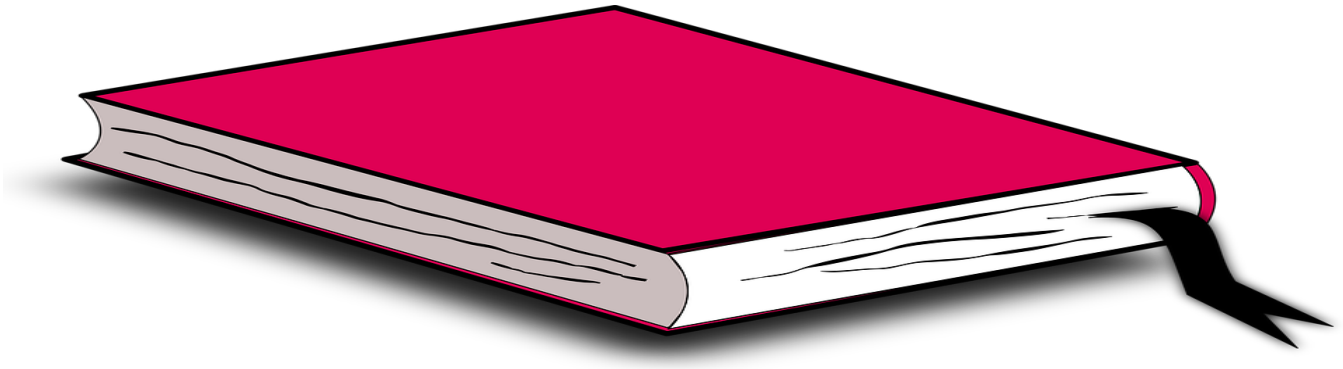

PARTIE 2 : RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE 2018

RESULTATS DE CLOTURE BUDGET PRINCIPAL 2018
BALANCE GENERALE COMMUNE

	PREVISIONS BP + DM	REALISATIONS OP REELLES + ORDRE	Opérations reelles	Opérations ordre (régul actif)
DEPENSES IVT	12 221 170.48	8 879471.19	1 079 083.10	7 800 388.09
RECETTES IVT	12 221 170.48	9 105 508.83	1 305 120.63	7 800 388.09
SOLDE IVT		**226 037.64**		
DEPENSES FCT	4 199 050.55	2 969 253.46		
RECETTES FCT	4 199 050.55	3 578 347.45		
SOLDE FCT		**609 093.99**		
EXCEDENT IVT + FCT		**835 131.63**		

RESULTATS DE CLOTURE BUGDET PRINCIPAL 2018
BALANCE GENERALE HELIOS DGFIP

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES Prévisions budgétaires totales Titres de recettes émis	12 221 170.48 9 105 508.83	4 199 050.55 3 578 347.45	16 420 221.03 12 683 856.28
DEPENSES Autorisations budgétaires totales Mandats émis	12 221 170.48 8 879 471.19	4 199 050.55 2 969 253.46	16 420 221.03 11 848 724.65
RESULTAT DE L EXERCICE Excédent Déficit	**226 037.64**	**609 093.99**	**835 131.63**

RESULTATS D EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL
DGFIP

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'ivt exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	299 107.41		**226 037.64**	525 145.05
Fonctionnement	809 702.80	150 953.59	**609 093.99**	1 267 843.20
TOTAL	1 108 810.21	150 953.59	**835 131.63**	1 792 988.25

RESULTATS 2017-2018 REGIE FUNERAIRE

FONCTIONNEMENT	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
Montant des dépenses	2 093.74	3 848.71
Montant des recettes	5 734.19	4 166.87
Résultat exercice	Excédent 3 640.45	Excédent 318.16
Résultat reporté	Déficit reporté -2 800.49	Excédent 839.96
Résultat de clôture	**+ 839.96**	**+ 1 158.12**

RESULTATS 2016-2017 CAMPING MUNICIPAL

FONCTIONNEMENT	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
Montant des dépenses	27 714.53	18 211.82
Montant des recettes	22 590.97	22 032.60
Résultat de l'exercice	- 5 123.56	+ 3 820.78
Excédent de fct reporté	47 445.92	42 322.33
Résultat de clôture	**42 322.33**	**46 143.11**
INVESTISSEMENT	**EXERCICE 2017**	**EXERCICE 2018**
Montant des dépenses	8 661.04	0.00
Montant des recettes (dotation amortissements)	11 735.31	6 026.50
Résultat de l'exercice	3 074.27	6 026.50
Excédent reporté	35 090.77	38 165.04
Résultat de clôture	**38 165.04**	**44 191.54**

RESULTATS 2017-2018 LOTISSEMENT LE PARC

FONCTIONNEMENT	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
Montant des dépenses	3 626.15	0.00
Montant des recettes	441 386.49	0.00
Excédent de l'exercice	437 760.34	0.00
EXC/DEF reporté	- 502 361.35	64 601.61
Part affectée à l'ivt	0.00	
Résultat exercice	**- 64 601.01**	**- 64 601.61**
INVESTISSEMENT	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
Montant des dépenses	263 611.11	0.00
Montant des recettes	- 263 611.11	0.00
Déficit reporté	263 611.11	0.00
Résultat de clôture	**0.00**	**0.00**

RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE 2018

PRESENTATION CONSOLIDEE

RESULTATS D EXECUTION DU BUDGET
PRESENTATION CONSOLIDEE (budget principal + budgets annexes)
DGFIP

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'ivt exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	299 107.41	0.00	226 037.64	525 145.05
Fonctionnement	809 702.80	150 953.59	609 093.99	1 267 843.20
TOTAL	1 108 810.21	150 953.59	835 131.63	1 792 988.25
BA LOT LE PARC				
Investissement	0.00			
Fonctionnement	-64 601.01			- 64 601.01
TOTAL	- 64 601.01			- 64 601.01
REGIE FUNERAIRE				
Fonctionnement	839.96		318.16	1 158.12
CAMPING				
Investissement	38 165.04		6026.50	44 191.54
Fonctionnement	42 322.33		3 820.78	46 143.11
TOTAL	80 487.37		10 165.44	90 334.65
TOTAL GENERAL	**1 125 536.53**		**845 297.07**	**1 819 880.01**

EXERCICE 2018

PARTIE 3 :RESTES A REALISER EN DEPENSES ET EN RECETTES A REPRENDRE AU BUDGET PRIMITIF 2019

RESTES A REALISER IVT 2018 - DEPENSES

	OPERATION	BP 2018	DM 2018	BP + DM	REA 2018	REPORT AVANT VOTE BP 2019
		2 351 800.00	7 856 270.48	12 221 170.48	8 879 471.19	1 777 360.00
10	STADE GARCIN	15 000.00		25 000.00	3 329.81	5 000.00
111	VIDEO PROTECTION	30 000.00		40 000.00	170.40	
114	CONFORTEMENT FALAISE	60 000.00		110 000.00	1 176.00	100 000.00
116	AMENAGEMENT PLACE BIBLIOTHEQUE			10 000.00		2 000.00
118	RESEAU PLUVIAL QUAR ECOLES			5 000.00		5 000.00
120	SALLE ASSOCIATIVE ST CHRISTOPHE	2 300.00		6 000.00	1 140.00	4 860.00
127	AMENAGEMENT PLACE DU CHATEAU			3 000.00		
129	AMENAGEMENT QTIER DES AIRES	470 000.00	41 484.47	641 484.47	87 572.45	170 000.00
130	PLAN LOCAL URBANISME	10 000.00		38 000.00	21 162.79	10 000.00
132	RUE DU PARC	20 000.00		29 000.00		
134	JARDINS FAMILIAUX	35 000.00		51 000.00	6 250.32	
136	SALLE POLYVALENTE QTIER LE PARC	59 000.00		120 000.00	2 288.84	100 000.00
138	BATIMENT QTIER NOTRE DAME			20 000.00		10 000.00
140	TERRAIN DE BOULES			20 000.00		15 000.00
141	SKATE PARK	40 000.00		50 000.00		
143	ACQ BAT SCES TECHNIQUES MUNICIPAUX	250 000.00		630 000.00	327 498.21	48 000.00
144	LOGEMENTS COMMUNAUX			860 000.00	35 552.40	820 000.00
145	AMENAGEMENT QUARTIER SAINT ROCH	350 000.00	2 592.00	352 592.00	22 688.57	200 000.00
146	AMENAGEMENT CENTRE SOCIAL L AIGUIER	6 000.00		6 000.00	4 324.80	1 000.00
147	ACQ BATIMENT PLACE EGLISE	300 000.00	-41 905.00	258 095.00		
27	CANTINE SCOLAIRE	10 000.00		13 000.00	3 897.76	8 000.00
31	JEUX DE PLEIN AIR			5 000.00	550.25	
35	TENNIS			2 000.00	810.00	1 000.00

RESTES A REALISER IVT 2018 - DEPENSES

	OPERATION	BP 2018	DM 2018	BP + DM	REA 2018	REPORT AVANT VOTE BP 2019
40	MAIRIE	20 000.00		35 800.00	2 685.60	6 000.00
41	SALLE PHILIBERT			1 000.00		1 000.00
44	CHARTE SIGNALETIQUE			1 000.00		500.00
50	ECOLE	160 000.00		190 000.00	191 069.99	4 000.00
80	ECLAIRAGE PUBLIC	50 000.00		80 000.00	29 480.16	30 000.00
89	AMENAGEMENT QUARTIER DU PARC			25 000.00	2 762.68	22 000.00
90	RESEAU INCENDIE	5 000.00		7 000.00		7 000.00
93	ENFOUISSEMENT DES LI			5 000.00		5 000.00
94	AMENAGEMENT PLACE EG	-40 000.00		100 000.00	66 236.19	33 000.00
99983	VOIRIE	480 000.00	19 787.46	609 387.46	232 798.45	150 000.00
99996	BIBLIOTHEQUE			5 000.00	2 235.19	2 000.00
99998	EGLISE - PRESBYTERE			12 000.00		12 000.00
99999	STADE GREFF	15 000.00		15 000.00		5 000.00

RESTES A REALISER IVT 2017 - RECETTES

	Libellé	BP 2018	DM 2018	BP + DM 2018	REA 2018	REPORT AVT VOTE BP 2019
		2 801 861.00	7 856 270.48	12 221 170.48	9 105 508.83	1 161 266.00
111	VIDEO PROTECTION				6 622.00	
114	CONFORTEMENT FALAISE	30 000.00		30 000.00		30 000.00
129	AMENAGEMENT QTIER DES AIRES	199 920.00	46 276.81	246 196.81	161 984.81	84 000.00
130	PLAN LOCAL URBANISME				9 850.02	
132	RUE DU PARC			74 727.00	86 013.00	
134	JARDINS FAMILIAUX	5 000.00		5 000.00		5 000.00
138	BATIMENT QTIER NOTRE DAME	150 000.00		150 000.00	150 000.00	
142	ACQ IMM BD REPUBLIQUE	55 000.00		55 000.00	55 587.00	
143	ACQ BAT SCES TECHNIQUES MUNICIPAUX	111 000.00		111 000.00		111 000.00
144	LOGEMENTS COMMUNAUX	200 000.00		600 000.00		600 000.00
145	AMENAGEMENT QUARTIER SAINT ROCH		2 592.00	2 592.00	23 592.00	
27	CANTINE SCOLAIRE				1 166.94	
40	MAIRIE				5 583.06	
41	SALLE PHILIBERT			17 280.00	307.33	17 280.00
44	CHARTE SIGNALETIQUE				741.93	
50	ECOLE	50 000.00		50 000.00	29 044.49	50 000.00
80	ECLAIRAGE PUBLIC			24 332.00	246.62	24 332.00
84	RUE MEDVEDOWSKY				435.08	
93	ENFOUISSEMENT DES LI	-12 705.00				
94	AMENAGEMENT PLACE EG	99 900.00		319 900.00	131 720.00	188 180.00
99983	VOIRIE	155 181.00		164 881.00	145 540.13	51 474.00
99996	BIBLIOTHEQUE				291.34	
99998	EGLISE - PRESBYTERE				2 329.24	

PARTIE 4 :ETAT DE LA DETTE

EMPRUNTS GARANTIS

&

EMPRUNTS DE LA COMMUNE

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE

ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS GARANTIS

N° EMPRUNT	DATE	Objet	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2019	IRD au 31/12/2019	Capital remboursé sur la période
Garantie							
	01/10/1996	allongement pret hlm1240079101	1 709 105.93	01/10/2025	471 548.25	46 757.07	71 346.05
5.770.84	30/09/1999	SDH	838 995.54	30/09/2024	497 201.63	77 003.52	85 696.14
8322710L	01/10/2003	ASSO NOTRE DAME DE LA FERRAGE	800 000.00	01/10/2034	498 895.40	157 924.00	24 251.25
1060233	18/08/2006	REHABILITATION HLM LE PARC	301 090.00	01/06/2021	23 990.70	1 048.50	11 490.64
4 LOGEME	08/12/2008	OPHLM MISTRAL HABITAT-MAISON CONSTANT	133 402.00	01/11/2048	58 236.17	48 386.39	953.90
118939	08/12/2008	4 LOGEMENTS SOCIAUX-Maison constant	7 770.00	01/11/2058	3 591.57	4 200.63	33.07
EMPRUNT	19/10/2010	IME LA BOURGUETTE	380 000.00	01/12/2040	148 787.13	49 264.71	5 114.39
RELAIS S	01/09/2014	RELAIS SAINTE ANNE PLAI FONCIER	327 039.00	01/09/2065	153 346.94	40 791.00	2 583.12
RELAIS S	01/09/2014	RELAIS SAINTE ANNE PLUS FONCIER	520 870.00	01/09/2055	242 119.79	91 662.49	4 705.46
5093264	01/01/2018	LE PARC ILOT 1 MISTRAL HABITAT PLAI	168 825.00	01/01/2078	83 654.63	32 319.63	757.87
5093263	01/01/2018	LE PARC ILOT 1MISTRAL HABITATPLAI	371 905.00	01/01/2058	182 255.38	21 448.32	3 697.12
5093262	01/01/2018	LE PARC ILOT 1MISTRAL HABITATPLUS	367 298.00	01/01/2078	182 000.17	70 314.86	1 648.83
5093261	01/01/2018	LE PARC ILOT 1MISTRAL HABITATPLUS	809 121.00	01/01/2058	397 998.82	120 910.65	6 561.68
5096755	01/01/2018	LE PARC ILOT 2MISTRAL HABITATPLUS	199 836.00	01/01/2078	99 042.41	40 192.98	875.59
5096756	01/01/2018	LE PARC ILOT 2MISTRAL HABITATPLAI	141 148.00	01/01/2058	69 170.85	8 140.23	1 403.15
5096754	01/01/2018	LE PARC ILOT 2MISTRAL HABITAT PLUS	416 970.00	01/01/2058	205 103.53	62 309.76	3 381.47
5096757	01/01/2018	LE PARC ILOT 2MISTRAL HABITATPLAI	67 646.00	01/01/2078	33 526.60	13 605.61	296.40
5096768	01/01/2018	LE PARC ILOT 3 MISTRAL HABITATPLUS	142 287.00	01/01/2058	69 989.61	21 262.65	1 153.89
5096770	01/01/2018	LE APRC ILOT 3MISTRAL HABITATPLAI	60 199.00	01/01/2058	29 501.06	3 471.69	598.44
5096771	01/01/2018	LE PARC ILOT 3MISTRAL HABITAT	35 099.00	01/01/2078	17 392.70	6 787.25	156.80
5096769	01/01/2018	LE PARC ILOT 3MISTRAL HABITAT PLUS	82 961.00	01/01/2078	41 109.87	16 041.86	370.63
5121680	01/07/2018	BOULEVARD DE VERDUNMISTRAL HABITATPLUS	75 023.00	01/07/2078	37 058.07	13 459.30	453.43
5121681	01/07/2018	BOULEVARD DE VERDUNMISTRAL HABITATPLUS	244 028.00	01/07/2058	119 693.43	36 362.41	2 320.57
5121682	01/07/2018	BOULEVARD DE VERDUNMISTRAL HABITATPLAI	46 708.00	01/07/2078	23 071.80	8 379.68	282.20
5121683	01/07/2018	BOULEVARD DE VERDUNMISTRAL HABITATPLAI	151 929.00	01/07/2058	74 261.44	8 739.31	1 703.06
5216048	05/03/2018	ACQUISITION SIEGE SOCIAL IME LA BOURGUETTE	610 000.00	05/04/2038	286 192.58	60 563.74	8 330.02
					4 048 740.53	**1 061 348.24**	**240 165.17**

EMPRUNTS CONTRACTES PAR LA COMMUNE

ETAT DE LA DETTE – ECHEANCIER MENSUEL EMPRUNTS 2019

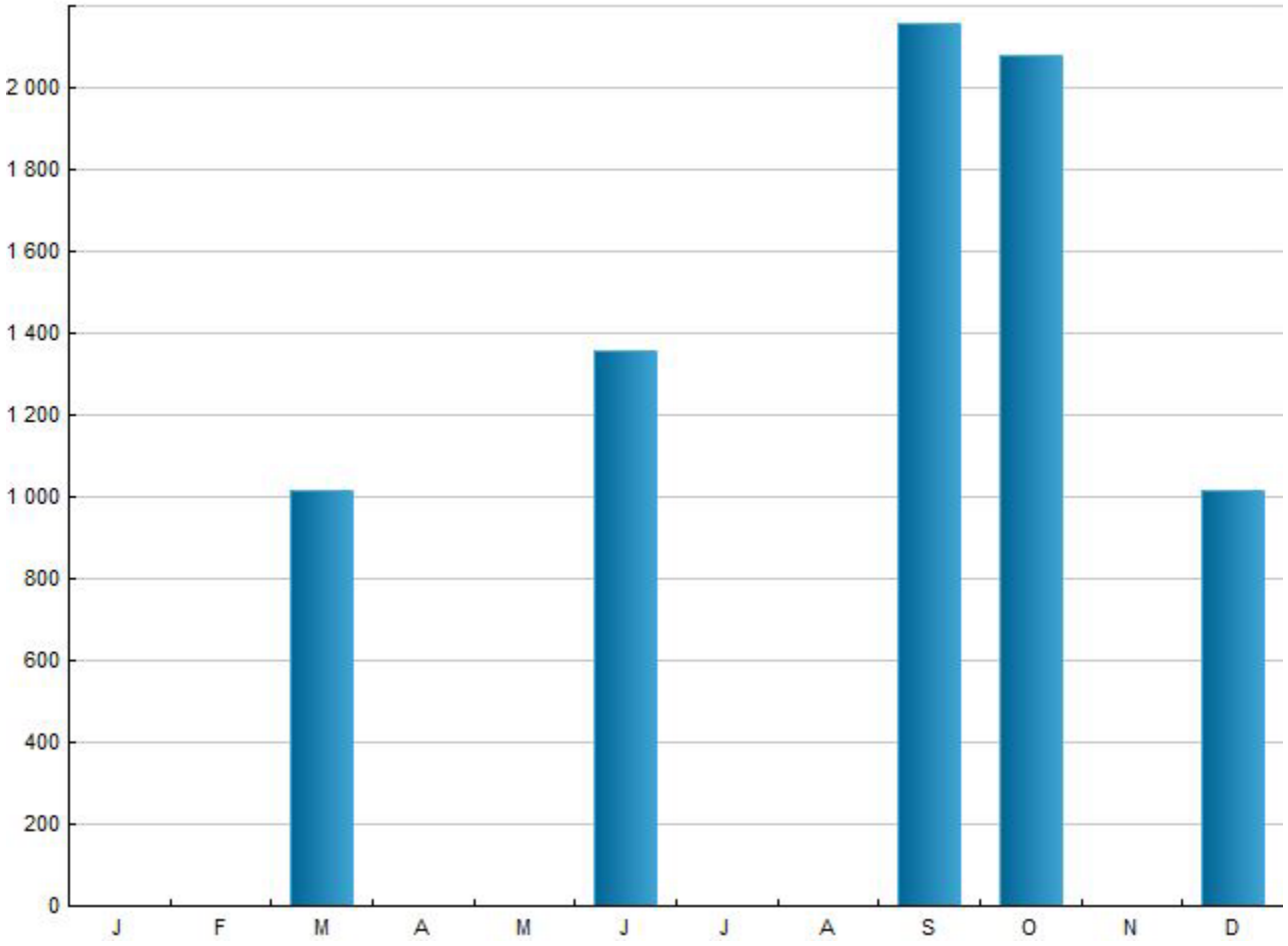

ETAT DE LA DETTE
PERIODE DU 01.01 AU 31.12.2019

	Référence	Date Acq.	Durée	ECH	Date Fin	Mt. Initial	CRD	IRD	Interêt	Amortissement	Liquidé	Taux
E33	**PRET RELAIS ACQUISITION BATIMENT VITIFRUITS**											
	2017901371F00001	11/12/2017	2	T	11/12/2021	700 000.00	700 000.00	6 090.00	1 015.00	0.00	1 015.00	0.5800
E1	**FORET COMMUNALE**											
	002 FORET COMMU	01/06/1983	50	A	30/06/2032	16 072.81	4 704.40	77.02	11.76	330.61	342.37	0.2500
E33	**PRET RELAIS ACQUISITION BATIMENT VITIFRUITS**											
	2017901371F00001	11/12/2017	2	T	11/12/2021	700 000.00	700 000.00	5 075.00	1 015.00	0.00	1 015.00	0.5800
E31	**PRET SALLE DU PARC**											
	201000199	20/06/2013	10	A	01/09/2023	11 400.00	5 700.00	0.00	0.00	1 140.00	1 140.00	0.0000
E33	**PRET RELAIS ACQUISITION BATIMENT VITIFRUITS**			**T**								
	2017901371F00001	11/12/2017	2	A	11/12/2021	700 000.00	700 000.00	4 060.00	1 015.00	0.00	1 015.00	0.5800
E32	**FINANCEMENT REHABILITATION SALLE DU PARC**											
	EMPRUNT CARSAT	31/10/2014	20	A	31/10/2034	41 580.00	33 264.00	0.00	0.00	2 079.00	2 079.00	0.0000
E33	**PRET RELAIS ACQUISITION BATIMENT VITIFRUITS**			**T**								
	2017901371F00001	11/12/2017	2	A	11/12/2021	700 000.00	700 000.00	3 045.00	1 015.00	0.00	1 015.00	0.5800
	TOTAL ANNUITE								**4 071.76**	**3 549.61**	**7 621.37**	

SITUATION PLURIANNUELLE DES EMPRUNTS

N°	Objet	Capital initial	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
E1	FORET COMMUNALE	16 072.81	4 704.40	4 373.79	4 042.35	3 710.09	3 377.00	3 043.07	2 708.31	2 372.71	2 036.27
E30	REHABILITATION SALLE DU PARC	9 300.00									
E31	PRET SALLE DU PARC	11 400.00	5 700.00	4 560.00	3 420.00	2 280.00	1 140.00				
E32	FINANCEMENT REHABILITATION SALLE DU PARC	41 580.00	33 264.00	31 185.00	29 106.00	27 027.00	24 948.00	22 869.00	20 790.00	18 711.00	16 632.00
E33	PRET RELAIS ACQUISITION BATIMENT VITIFRUITS	700 000.00	700 000.00	700 000.00							
	Total du Budget COMMUNE	778 352.81	743 668.40	740 118.79	36 568.35	33 017.09	29 465.00	25 912.07	23 498.31	21 083.71	18 668.27
	TOTAL GENERAL	**778 352.81**	**743 668.40**	**740 118.79**	**36 568.35**	**33 017.09**	**29 465.00**	**25 912.07**	**23 498.31**	**21 083.71**	**18 668.27**

ETAT DE LA DETTE – PREVISIONS BUDGETAIRES 2019

Capital Emprunt						
Chap	Art		Op	Fon	Serv	Montant
16						**3 549.61**
	1641	Emprunts en euros	OPFI	Opération financière		330.61
	16876	Autres établissements publics locaux	OPFI	Opération financière		**3 219.00**
						2 079.00
						1 140.00
Intérêt Emprunt						
Chap	Art					Montant
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance				**4 071.76**
Compte ICNE						
Chap	Art					Montant
66	66112	Intérêts - rattachement des icne				-0.41

PARTIE 5 : ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX

(source DGFIP 2017)

RATIOS DE NIVEAU EN EURO PAR HABITANT

	Montant par habitant 2016	Moyenne nationale par habitant 2016	Montant par habitant 2017	Moyenne strate 2017
Produits de fonctionnement	682	1 050	704	1 052
Charges de fonctionnement	557	916	598	917
Résultat comptable	126	134	106	135
Ressources d'investissement	521	404	419	429
Emplois d'investissement	392	397	521	414
Autofinancement	147	200	125	179
Fonds de roulement	324	307	252	335
Encours de la dette	10	753	171	770
Annuité de la dette	1	109	1	104

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX

(source DGFIP 2017)

RATIOS DE STRUCTURE - FONCTIONNEMENT

	En % des produits LTA	En % des produits Moyenne strate	En % des charges LTA	En % des charges Moyenne strate
Impôts locaux	56.26	41.74		
Autres impôts et taxes	6.07	6.38		
Dotation fonctionnement	16.18	13.88		
Charges de personnel			54.83	48.77
Achats et charges externes			22.70	25.73
Charges financières			0.00	2.78
Contingents			6.96	3.69
Subventions versées			8.31	5.76

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX

(source DGFIP 2017)

RATIOS DE STRUCTURE

INVESTISSEMENT – AUTOFINANCEMENT - ENDETTEMENT

	En % des produits LTA	En % des produits Moyenne strate	En % des charges LTA	En % des charges Moyenne strate
Emprunts bancaires et dettes assimilées	38.20	17.17		
Subventions reçues	25.47	14.08		
FCTVA	9.22	8.25		
Dépenses d 'équipement			99.80	73.52
Remboursements emprunts et dettes			0.11	19.40
Excédent brut de fonctionnement	17.78	18.97		
Capacité d'autofinancement	17.76	17.05		
Encours de la dette	24.33	73.21		
Annuité de la dette	0.08	9.90		

QUELQUES CHIFFRES (source DGFIP 2017)
Comparatif CNE/NIV REGIONAL

	COMMUNE	NIVEAU REGIONAL
Facture énergétique (€/Hab)	21	32
Evolution en % 2016/2017	- 1.8	4.6
Logements sociaux en %	4.9	5.3
Subventions aux associations (en €/Hab)	46	39
Epargne brute (en % RRF)	16	12
Solvabilité (encours dette/épargne brute en années)	1.5	5.3
Dépenses équipement €hab	505	401
Endettement (€hab)	171	851
Foyers fiscaux imposables %	43.4	46.2
Revenu moyen fiscal par foyer €	27 783	28 743

RETROSPECTIVE DEPENSES ET RECETTES INVESTISSEMENT 2010 - 2018

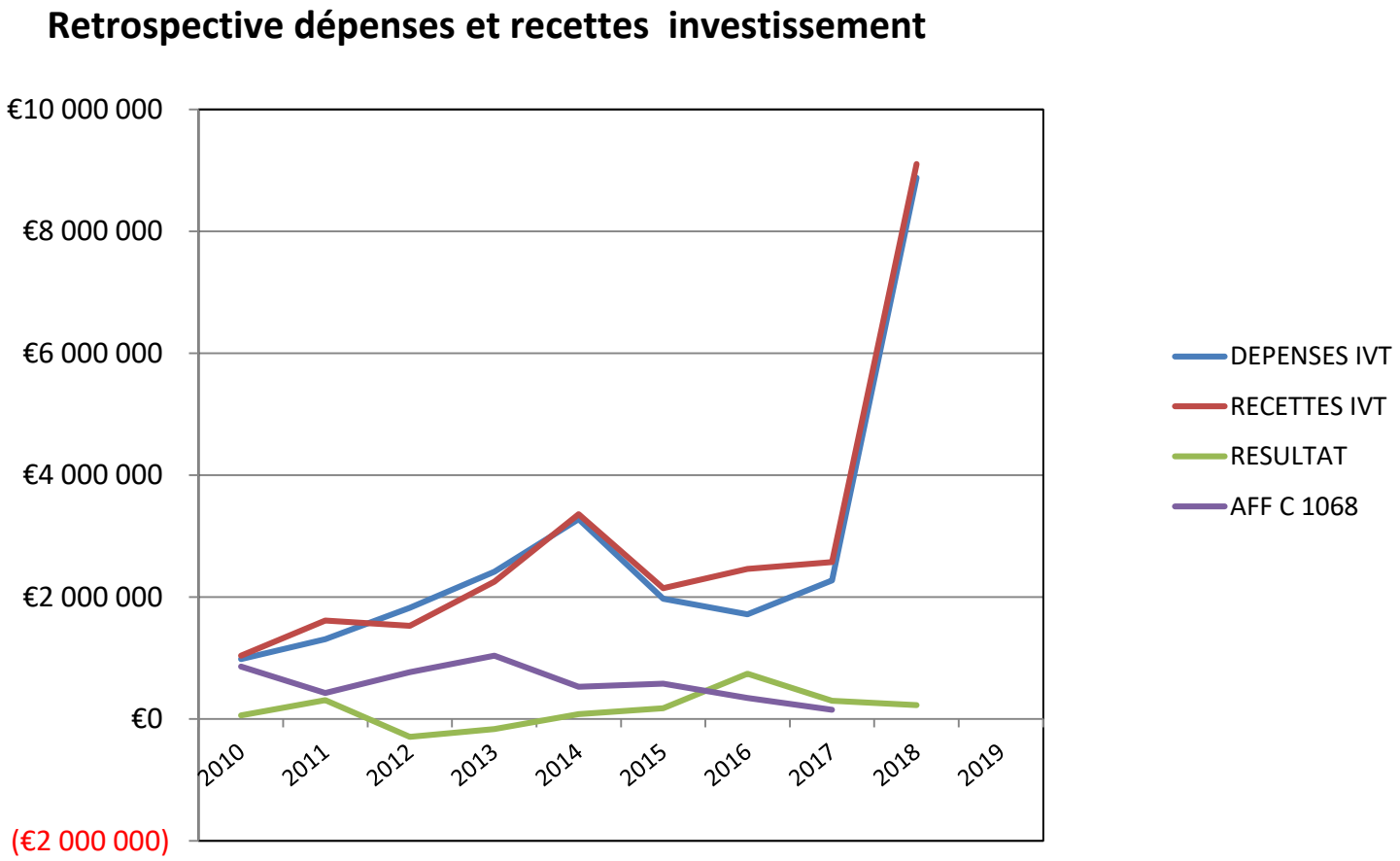

RETROSPECTIVE DEPENSES ET RECETTES FONCTIONNEMENT 2010 - 2018

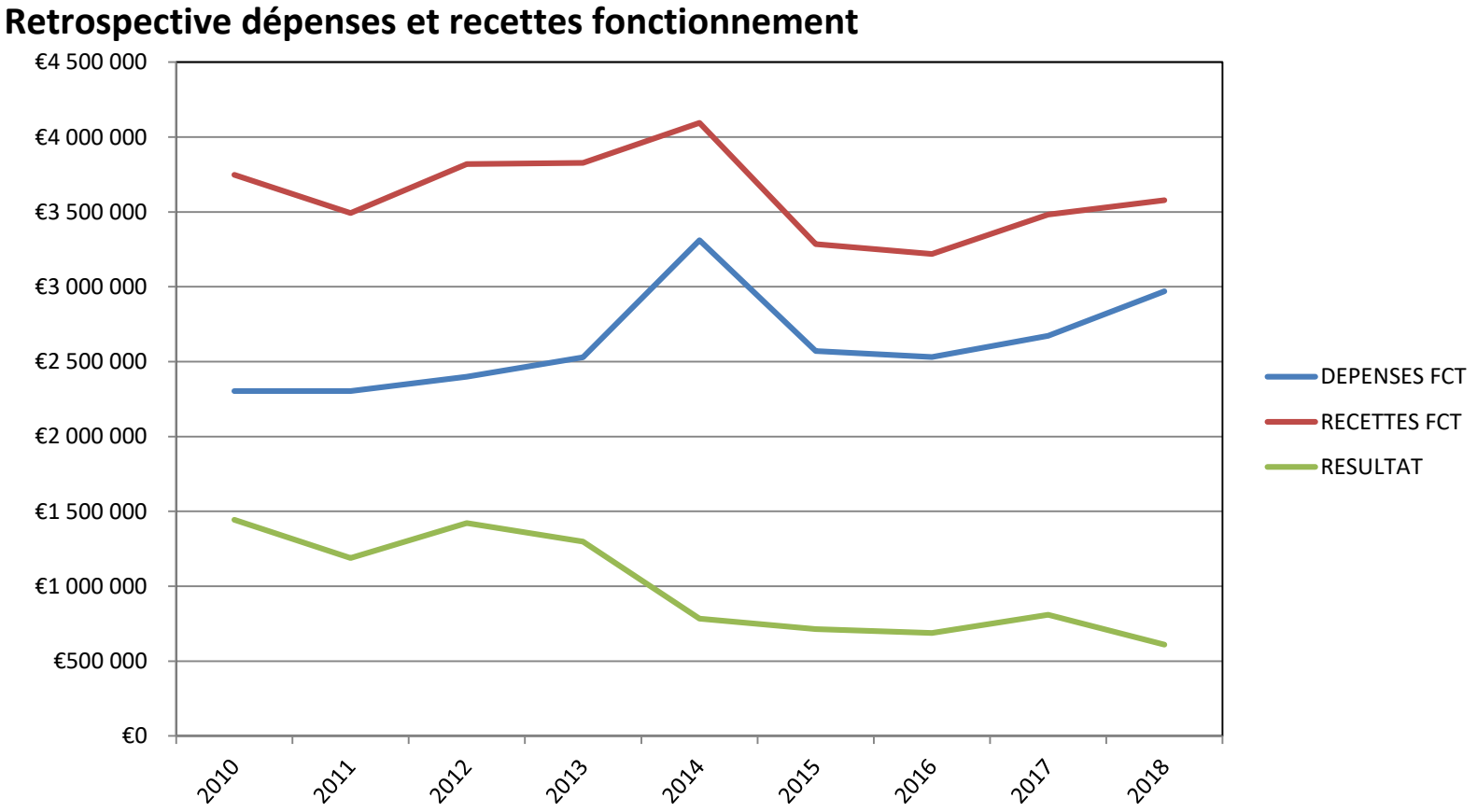

RETROSPECTIVE AFFECTATION RESULTAT – EXCEDENTS DEFICITS 2001 à 2018

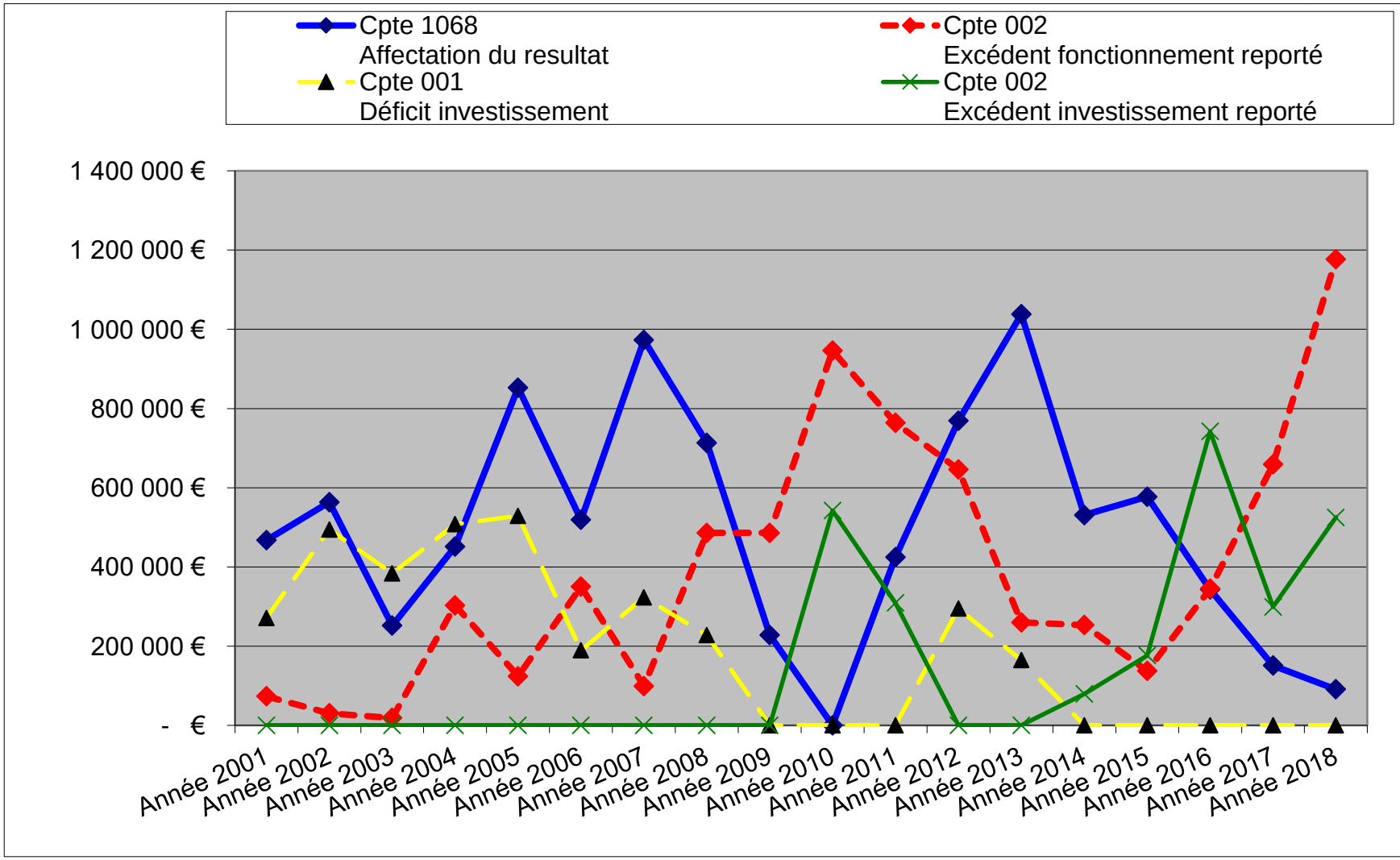

PARTIE 6 : ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019

NOTE DE CONJONCTURE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

■ hausse des charges courantes constatée entre 2017 et 2018 : variation de 37.19 % qui s'explique par le transfert de la gestion du Château en année entière (fonctionnement et remboursement des salaires) . Cette hausse est compensée en recettes par la participation du CD 84.

■ L'objectif du budget 2019 est de poursuivre la maîtrise des dépenses récurrentes, de conforter la politique d'économie engagée depuis plusieurs années , notamment en matière de consommation de fournitures et de fluides, par la réalisation de consultations adaptées pour les marchés de fournitures, et la renégociation des contrats en cours.

■ Augmentation des charges financières : remboursement des intérêts du prêt relais contracté pour l'acquisition du bâtiment VITIFRUITS

■ Augmentation de la dotation aux amortissements en rapport avec les acquisitions de matériel réalisées les années antérieures

Charges de personnel

- Augmentation de 3.09 % de la charge budgétaire, justifiée par la répercussion sur une année entière du recrutement d'un 3ème agent au sein de la police municipale. Les recettes encaissées pour les remboursements perçus au titre de l'assurance statutaire, sont en progression par rapport à 2017, avec des sinistres « lourds » (congés de longue maladie) et le remboursement par le Centre de gestion 84 de certaines autorisations d'absence.
- Il est à noter une augmentation du recours à des contractuels pour le remplacement des agents titulaires en congé de maladie.
- La poursuite de la prise en compte de la réforme des carrières des agents de la collectivité dans le cadre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations et du Transfert Primes Points, ainsi que la revalorisation du point d'indice

NOTE DE CONJONCTURE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Autres charges de gestion courante :

Il est à noter une stabilisation de la charge des dépenses du chapitre 65 avec la poursuite de l'effort consenti pour l'aide aux associations, notamment les plus importantes, qui poursuivent leurs actions au sein du tissu associatif, sportif et culturel, ainsi que l'annulation du 1er versement au SDIS de la participation à l'extension de la caserne des sapeurs-pompiers, qui vient s'ajouter au contingent pour service d'incendie (36 500 €), qui a été transféréen section d'investissement.

Charges financières :

En raison du désendettement quasi-total de la commune, les charges financières 2018 sont faibles, les intérêts d'emprunt à rembourser représentent 4 072.59 € pour l'année 2018 pour un emprunt sur le long terme, les autres emprunts ayant été consentis à taux zéro (CAF, CARSAT …), et pour le remboursement des intérêts du prêt relais contracté pour l'acquisition du bâtiment de VITIFRUITS

NOTE DE CONJONCTURE
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produit des services

Tarification des services publics locaux

- *Repas restaurant scolaire* : depuis le 1er janvier 2019, le tarif des repas est de 2.90 € pour les familles résidant dans la commune, et de 5.70 € pour les familles hors commune. Une réflexion sur la diversification des moyens de paiement est menée par la commission éducation-cantine
- *Garderie et activités périscolaires* : maintien de la gratuité
- *Occupation temporaire du domaine public* : maintien des tarifs

Impôts et taxes : le niveau de la fiscalité directe locale sera dans la mesure du possible, maintenu. Les taxes diverses (droits de place, taxe sur les pylônes électriques, ..) restent stables. La prévision des taxes additionnelles aux droits de mutation est difficile à établir car elle dépend de la réalisation des transactions immobilières sur le territoire de la commune. Elle constitue donc une variable d'ajustement.

Fiscalité directe locale :

	TAUX 2017	TAUX 2018	Produit
TH	**12.73**	**12.73**	**868 695**
FB	**16.02**	**16.02**	**721 381**
FNB	**43.16**	**43.16**	**148 427**

Dotations – participations : Stabilisation de la dotation forfaitaire par rapport à 2018. Participation CD 84 pour le Château sur une année entière.

Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles (nouveau loyer), produits divers,

Atténuation des charges : remboursement par l'assurance statutaire des sinistres relatifs aux divers congés de maladie des agents , et prise en charge des salaires des agents bénéficiant d' ASA

Produits exceptionnels : annulation mandat part SDIS (36500 €), cession balayeuse, dégrèvements de taxes foncières,..

NOTE DE CONJONCTURE
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

Le montant des restes à réaliser en dépenses s'élève à 1 777 360 €

Il s'agit notamment du report des opérations d'investissement suivantes

Réhabilitation des 4 bâtiments acquis par voie de préemption, par la réalisation (en cours) de logements locatifs communaux et locaux commerciaux Rue Théolède, Place Jean Jaurès, Boulevard de Verdun
Ancien logement de,la Poste , Boulevard de la République

Poursuite de l'équipement en vidéo protection sur les zones sensibles du cœur du village et les abords

Confortement de la falaise

Aménagement de la salle polyvalente quartier du Parc

Poursuite de la réhabilitation de l'éclairage public dans le cadre des économies d'énergie, et de l'enfouissement des lignes au cœur de village

Fin des travaux d'aménagement du quartier du Parc

Fin de l'aménagement de la Place de l'Eglise et des abords

Aménagement et requalification du Quartier des Aires

Aménagement du Bâtiment des services techniques municipaux Zone du Revol

NOTE DE CONJONCTURE
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

L'essentiel des opérations d'investissement réalisées en2018 a été financé par des *ressources propres d'origine interne* (dotations aux amortissements, autofinancement du au dégagement d'un excédent de recettes de fonctionnement et au report d'un excédent de la section d'investissement,..)

et des *ressources propres d'origine externe* (FCTVA, taxe d'aménagement,…)

ainsi qu'à l'encaissement de subventions d'équipement accordées par les divers partenaires institutionnels.

Pour les opérations en cours, le versement des subventions n'intervient qu'après la production des justificatifs de dépenses, ce qui entraîne un décalage dans le temps (de l'exercice N à l'exercice n+1) entre de décaissement et l'encaissement.

Le montant global des restes à réaliser en recettes s'élève à 1 161 266 €

NOTE DE CONJONCTURE
INVESTISSEMENT – DEPENSES/RECETTES NOUVELLES

Principales dépenses d'investissement envisagées pour 2019:

- **Requalification du quartier des Aires**
- **Aménagement du quartier Saint Roch (entrée sud du village et ses abords)**
- **Rénovation du Foyer du 3ème âge**
- **Acquisition de terrains (voirie,..)**
- **Réalisation de travaux d'aménagement de voirie urbaine et rurale**
- **Mise en conformité des bâtiments publics dans le cadre de l'agenda programmé ADAP**
- **Eclairage public**
- **Amélioration du groupe scolaire**
- **Requalification du quartier des Aires**
- **Restauration de murs de soutènement anciens**
- **Skate-park**
- **Réhabilitation des immeubles communaux**
- **Participation à l'aménagement et à l'extension de la caserne des sapeurs-pompiers**

Recettes nouvelles :

- **Subventions d'équipement**
- **FCTVA**
- **Taxes d'aménagement**
- **Recours à l'emprunt**

NOTE DE CONJONCTURE
BUDGETS ANNEXES

Régie funéraire :

Le résultat de clôture 2018 fait apparaître un excédent de 318.16 €.

Camping municipal :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de l'exercice 2018 en fonctionnement de 3 820.78 €, avec une stabilisation de la fréquentation touristique et la modification des horaires d'accueil. Une réflexion sur la gestion du camping municipal et sur les tarifs pratiqués sera engagée.

Lotissement le Parc :

Le résultat de clôture fait apparaître un déficit de 64 601.01 € , comme l'année précédente .La vente des terrains libres en stock, sur l'exercice 2019, permettra de combler le déficit reporté, de clôturer le budget annexe et de réintégrer le résultat au sein du budget principal.

NOTE DE CONJONCTURE
RECOURS A L EMPRUNT

Montant de la dette par habitant et par an : moins de 1,74 €

Moyenne nationale pour les communes de la même strate démographique : 101 € (données 2017)

Prévisions de recours à l'emprunt pour l'exercice 2019

Par prudence, un emprunt représentant le montant prévisionnel nécessaire à l'équilibre du budget en section d'investissement pourrait être inscrit en recettes, dans l'attente de la suite réservée aux diverses demandes de financement qui seront sollicitées auprès des partenaires institutionnels (Etat, Département, Région..).

Le recours effectif à un emprunt , s'il s'avère nécessaire, devra répondre aux règles stipulées ci-dessous, et fera l'objet d'une autorisation expresse du conseil municipal

Rappel des règles générales de recours à l'emprunt

Les emprunts, les lignes de trésorerie et les émissions obligataires auxquels peuvent recourir les collectivités selon les dispositions de l'article L 2337-3 du CGCT ne sont pas soumises au code des marchés publics (décret n ° 2005-601 du 27.05.2005). En revanche, les collectivités doivent mettre en concurrence les établissements financiers pour les autres services bancaires et d'investissement dès lors qu'ils dépassent un certain seuil.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement, d'un ensemble de travaux sur cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de la section d'investissement.

Emprunts garantis :

Les garanties d'emprunt que peuvent accorder les collectivités territoriales et leurs établissements publics à des entreprises privées ou à d'autres collectivités s'inscrivent dans le champ de leurs interventions économiques et sociales.
Ces interventions sont juridiquement encadrées, notamment par des règles relatives au plafonnement des aides par rapport aux capacités financières de la collectivité : en cas de défaillance de l'emprunteur, la collectivité garante doit supporter la charge du remboursement de l'emprunt.

Dispositions de la LOLF 2019 intéressant les communes

REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES LOCAUX PROFESSIONNELS

L'évolution moyenne des valeurs locatives des locaux professionnels en 2019 est entre 0.2 % et 0.3 %

Rappel : 2019 est la 1ère année de mise en œuvre de la mise à jour permanente des valeurs locatives des locaux professionnels en fonction de l'évolution annuelle des loyers déclarés chaque année par les occupants.

L'augmentation annuelles des bases des locaux professionnels de chaque commune dépend de l'évolution sur 3 ans des loyers de chaque catégorie de local professionnel au sein de chaque secteur d'évaluation de la commune.

Revalorisation des valeurs locatives autres locaux

Pour les autres locaux (habitation, locaux industriels ,…) le coefficient de revalorisation est fixé à 2.2% (évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée de novembre 2017 à novembre 2018)

TAXE D'HABITATION

- La TH est dégrevée aux 2/3 pour 80 % des contribuables en 2019, soit 65 % de la taxe . La perte de TH est compensée sur la base des taux et abattements votés en 2017. L'évolution des bases est prise en compte dans la compensation.
- Les éventuelles augmentations de taux et réductions des abattements seront à la charge du contribuable
- Les éventuelles baisses de taux ou augmentations des abattements seront à la charge de la collectivité.

DGF 2019 : un montant globalement identique à 2018, qui n'empêchera pas des variations individuelles

- Depuis l'arrêt de la baisse des dotations en 2018, l'enveloppe totale de DGF est globalement stabilisée
- Pour rappel, depuis 2014, la diminution de la dotation forfaitaire pour contribution au redressement des finances publiques représentait, jusqu'en 2018, une baisse cumulée de 191 577 €.
- Cette stabilisation pour 2019 ne concerne que le montant global de la DGF et pas les montants individuels
- Les montants individuels de la DGF 2019 pourront varier à la hausse ou à la baisse suivant l'évolution de la situation de la commune (population, potentiel financier..) et des règles de calcul appliqué pour répartir la DGF (écrêtement, pour financier la dotation de péréquation,…)

DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES

- En 2019, la DF sera déterminée, pour chaque commune, à partir de la DF de 2018, à laquelle seront ajoutés ou retranchés plusieurs éléments :

DF 2019 = DF 2018 + Actualisation liée à l'évolution de la population entre 2018 et 2019 – Ecrêtement 2019

Ecrêtement : montant prélevé sur la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un seuil, fixé à 75 % de la moyenne nationale . Aucun écrêtement n'est appliqué aux communes dont le potentiel fiscal est situé en-dessous de ce seuil.

Pour information, potentiel fiscal de la commune 2018 : 732.84

Potentiel fiscal moyen de la strate : 932.15 x 75 % = 699.11

Environ 11800 communes ont été concernées par l'écrêtement en 2018

MONTANT DE LA DOTATION FORFAITAIRE 2018 : 343 088

DOTATION DE PEREQUATION DES COMMUNES AU SEIN DE LA DGF

- La commune perçoit la DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (montant 2018 : 72 471) et la DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (montant 2018 : 91 883)
- La progression 2019 est fixée à + 5.9 % pour la DSR
- Attention : le pourcentage de hausse indiqué correspond à la hausse du montant global. Il ne signifie pas que chaque commune éligible connaîtra une évolution égale à ce pourcentage. La loi a introduit des règles pour encadrer l'évolution individuelle de la dotation : baisse éventuelle limitée à 10% au plus et hausse limitée à 20 % au plus de la dotation de l'année précédente.

DOTATIONS INVESTISSEMENT

DETR

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR), a été modifiée par l'article 32 de la loi n° 2011-900 de finances rectificative pour 2011 :
- En application de l'article L.2334-33 du CGCT, les communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la DETR.
- Sont éligibles à cette dotation, les communes remplissant les conditions suivantes :
- celles dont la population n'excède pas 2 000 habitants dans les départements de métropole et 3 500 habitants dans les départements d'outre-mer ;
- celles dont la population est supérieure à 2 000 habitants dans les départements de métropole (3 500 habitants dans les départements d'outre-mer) et n'excède pas 20 000 habitants dans les départements de métropole (35 000 habitants dans les départements d'outre-mer) et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes des départements de métropole et d'outre-mer dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants.
- Concernant les critères de population, la population à prendre en compte est la population DGF, définie à l'article L.2334-2 du code général des collectivités territoriales.
- Sont éligibles à la DETR les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre remplissant toutes les conditions suivantes :
- avoir une population qui n'excède pas 50 000 habitants (métropole et départements d'outre-mer) ;
- un territoire d'un seul tenant et sans enclave ;
- absence de communes membres de plus de 15 000 habitants.
- Concernant les critères de population, la population à prendre en compte pour le nouveau dispositif est la population INSEE, c'est à dire celle définie à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales.

DSIL

- La DSIL a vocation à financer des projets structurants de plus grande ampleur que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). L'enjeu est de favoriser l'émergence d'actions phares d'envergure mais aussi d'actions innovantes à plus petite échelle.
-
- **Les axes prioritaires sont désormais fixés par l'article L 2334-42 du CGCT, en cohérence avec le grand plan d'investissement (GPI) :**
- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.
- Ne sont pas éligibles les travaux de voiries et de réseaux divers (VRD).
- La DSIL a également vocation à soutenir les projets inscrits dans les contrats de ruralité signés avec le préfet.
  Les projets prêts à démarrer et présentant un caractère structurant pour le territoire seront privilégiés.
- **Eligibilité :**
  Seuls sont éligibles à cette dotation les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

AUTRES SUBVENTIONS SPECIFIQUES :

Répartition des amendes de police

FDIE

Fonds de concours COTELUB

Contrat de plan avec le Département

FRAT - Région

FCTVA

- L'entrée en vigueur de l'automatisation du calcul du FCTVA qui devait s'appliquer en 2019, est repoussée d'un an
- Le FCTVA reste calculé selon les modalités applicables jusqu'alors : 16.404 % du montant TTC de la dépense pour les travaux d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics et de la voirie)